

**FURNESS
(EGYPT) LTD.**

33, Nebi Daniel Street
Tél. 22905.
ALEXANDRIA

Clearing, Shipping,
Forwarding and
Insurance Agents.

Demandez et essayez



**L'EAU DE COLOGNE
PAR EXCELLENCE**

**AYEZ LA CERTITUDE
D'UNE BOISSON DE
QUALITE CONSTANTE**

COMMANDEZ

Les produits
aristocratiques du

Comptoir Commercial

Vinicole

"EPHÈSE"

Zibib — Brandy — Ver-
mouth — Vins — Liqueurs
— Lime Juice — Orange
& Lemon Squash.

Alex.: Tél. 27470
Le Caire: Tél. 54231

POUR VOS FLEURS

adressez-vous à la:

COTE D'AZUR

9, Rue El-Falaki
Tél. 29442 - R.C. 21744
Alexandrie

Service à domicile

FLEURS COUPEES
CORBELLES
GERBES DE MARIEE
DECORATIONS
COURONNES
MORTUAIRES

L.E. 3.000

tel est le gros lot
que vous pouvez gagner
le 18 NOVEMBRE 1945
Empressez-vous donc
d'acheter un billet de loterie

de la Société

« LA LIBERTE »

Prix du Billet P.T. 10

Pour tous renseignements

s'adresser au Bureau

SAVA B. ELMADZOGLOU

16, Place Mohamed Aly

M. L. FRANCO & Co.

S. PINTO & Co. SUGCRS.

LE CAIRE
86, Rue Kasr El Nil

ALEXANDRIE
5, Rue Ebn Roshd

détiennent actuellement en stock les marchandises
suivantes:

Gants en caoutchouc
pour chirurgiens

SEAMLESS RUBBER Co.

Gaze Hydrophile

VERNON & Co. LTD.

Peintures à la cellulose

Peintures à l'huile

Vernis, etc.

Peaux de Léopard

ZEVAH, HAIFA

SOUDAN

No. 10817

جريدة التجارة والملاحة

VENDR. 19 OCTOBRE 1945.

JOURNAL DE COMMERCE ET DE LA MARINE

Quotidien d'informations économiques et politiques

Adresser toute correspondance P.O.B. 813 Alexandrie

Fondateur :
F. KEZEK

ALEXANDRIE: 18, Rue Tewfik. — Tél.: 22192. — B.P. 813.
LE CAIRE: 21, Rue Antikhana (Imm. Groppi). — Tél.: 43596.

Rédacteur en Chef :
C.D. BENEDEUCCI

**Physionomie
des marchés**

La tendance du marché n'a pas été homogène, mais dans l'ensemble les cours se maintiennent assez bien.

L'abaissement du taux d'intérêt, des Bons du Trésor Britannique, aura à l'avenir, une certaine répercussion sur les revenus de quelques Banques et Sociétés.

Clôture calme et soutenue.

VALEURS

New-York, 17 (S. P.). — Tandis que certains titres favoris haussèrent jusqu'à un point, il y eut de nombreuses baisses vers midi. Le sentiment haussier persista par suite des réductions fiscales, les symptômes d'inflation, les bénéfices et dividendes, mais la prudence fut accentuée par les prévisions d'une correction sensible.

La fin de la grève des mineurs de charbon stimula le marché et les titres favoris haussèrent d'un à trois points.

Les Liqueurs, les Chemins de Fer et des Spécialités suivirent.

Les Mines d'Or furent assez actives sur les rumeurs que le prix de l'or serait élevé.

COTON

New-York, 18 (S. P.). — Les contrats ont ouvert soutenus sans changement et en hausse de 6 points.

Des achats actifs du commerce et de la spéculation en vue des perspectives d'une augmentation de la demande pour l'exportation rencontrèrent des prises de bénéfices considérables, mais les gains de l'ouverture s'accrochèrent sur des achats commerciaux et autres dus aux octrois de crédits de l'Export-Import Bank aux fins d'exportation, les idées d'une récolte plus petite et les rares ventes en couverture. La hausse fut arrêtée par des réalisations et des considérations techniques.

Clôture soutenue avec 4 p. et 8 p. de baisse.

CEREALES

Chicago, 17 (S.P.). — Le marché fut plus ferme sur des achats de remplacement et des couvertures de baissiers inspirés par des nouvelles que la C.C.C. achète plus de 1.250.000.000 boisseaux de blé disponible pour l'exportation et l'autorisation donnée à la Hollande d'acheter du blé américain.

(Lire la suite en page 6)

DERNIERE MINUTE

COTON

Bombay, 11 (S.P.). — Le Janvier a ouvert à 411 roupies et 8 annas.

TRIBUNE LIBRE

LES CONTRIBUABLES ET LE FISC

A l'adresse du Dr. Aly Delawer bey

Alexandrie, le 18 Octobre 1945
Monsieur le Directeur du Journal du Commerce et de la Marine
EN VILLE.

Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous faire part de l'excellente impression produite parmi tous les négociants sérieux, par les déclarations de Monsieur le Directeur des Impôts d'Alexandrie et par vos dans votre Journal d'il y a deux jours.

Nous sommes particulièrement heureux de constater que les dispositions du Fisc ne seront plus de chercher à enlever le plus d'argent possible des contribuables, mais de chercher l'EQUITE FISCALE et ce-ci nous tranquillise grandement, car malgré ce que certains veulent penser, il existe une très forte proportion de contribuables honnêtes, respectueux de la loi, qui s'acquittent et désirent s'acquitter de toutes les taxes, correctement, sans crainte d'une espèce d'inquisition de la part des Inspecteurs du Fisc.

La méfiance chez MM. les Maamours était telle, ces derniers tant, que malgré qu'ils constataient que dans certains cas le contribuable avait raison, ils se refusèrent d'admettre la réclamation de ces derniers, afin de montrer à leurs supérieurs qu'ils sont intransigeants et qu'il n'y a pas à douter de leur honnêteté, surtout après le si malheureux cas de deux Maamours compromis dans une affaire connue.

Le Fisc est entré maintenant dans nos mœurs et nous l'admettons car, correctement appliqué, il est légitime et alors pourquoi ne pas arranger toutes les questions qui sont soulevées soit par le contribuable, soit par le Fisc, dans une atmosphère amicale, où la suspicion ne serait pas absolument la note dominante ?

Nous notons avec plaisir qu'une Ecole pour les Inspecteurs du Fisc fonctionne déjà et que l'année prochaine il y aura un plus grand nombre d'Inspecteurs. Nous disons que nous notons ceci avec plaisir, car avec un Inspecteur connaissant bien sa branche et intelligent, il y a beaucoup plus de chances de s'entendre sur telle ou telle écriture, qu'aujourd'hui, donne lieu à des contestations, et même à des procès. Mais, à côté de l'Ecole, nous souhaitons que MM. les Inspecteurs aient une connaissance suffisante des affaires, pour comprendre exactement le point de vue du contribuable. Il y a eu beaucoup de contestations sur des cas-types, comme par exemple les gratifications ou frais extra que l'on doit donner à bord, pour avoir soit la place réservée, soit des connaissances propres, sans annotations, pour pouvoir encaisser les crédits de l'Etranger. Ceci est presque du domaine public et personne ne peut prendre un reçu pour des sommes pareilles dépenses, et qui sont avant tout, dans l'intérêt de l'Affaire. Il y a aussi, les débours que l'on doit faire, à certains membres de grands magasins, pour faciliter une vente importante, faire admettre le choix, coloris, etc. et sans ces débours l'affaire ne se fait pas. Or, ici non plus il ne peut exister de trace du versement, et force est donc de faire confiance à la bonne foi du contribuable, à condition toutefois, que l'affaire à laquelle ces débours se réfèrent montre un bénéfice substantiel même en calculant ces dépenses extra. Tout ceci, MM. les Inspecteurs ne l'admettent pas, ou plutôt ne le veulent pas. L'admettre, de crainte d'être taxés de complaisance envers le contribuable.

Il faut aussi prendre en considération que dans le commerce normal, on ne va pas donner date certaine au Tribunal, pour chaque contrat ou engagement que l'on prend. Ceci n'est pas d'ailleurs prévu par la loi et pourtant combien de contrats sont rejetés par le Fisc, parce qu'ils n'ont pas date certaine.

Il est impossible d'écarter totalement une certaine confiance au contribuable; autrement on ne s'entendrait plus du tout, surtout envers ceux qui ont et qui toujours ont eu une complaisance en règle, selon la loi.

Nous avons été particulièrement sensibles à l'invitation faite par Monsieur le Directeur des Impôts d'Alexandrie, de venir le voir ou bien de lui écrire pour s'expliquer sur tel ou tel point. C'est de l'honnêteté et c'est montrer réellement que l'on désire être équitable envers tous ceux qui le méritent. Nous vous prions, de tant en tant, d'interviewer ce haut fonctionnaire, et de publier dans vos colonnes ce qu'il vous aurait dit, car ce sont toujours des déclarations fort intéressantes, qui ne peuvent que profiter à tous les négociants honnêtes.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations bien distinguées.

NEGOCIANT.

**DE L'EAU...!
DE L'EAU...!**

Nous avons reçu une avalanche de lettres et de coups de téléphone, de cris de désolation pour le manque d'eau.

Les publier ou transmettre les doléances à qui de droit, serait peine inutile, on se buterait à la phrase traditionnelle : « force majeure ».

Mais, si la Compagnie des Eaux qui semble avoir pris toutes les mesures voulues pour que ses stocks de désinfectants soient renouvelés à temps, ait été surprise par la grève des dockers en Grande-Bretagne, qui retarde l'expédition; par contre, l'attitude de notre Gouvernement EST IMPARDONNABLE.

Il a été déclaré officiellement que la « Imperial Chemical Industries » possède à Alexandrie 200 tonnes d'alun, et qu'elle est disposée à les céder à la Compagnie des Eaux, en attendant l'arrivée des quantités commandées, mais le Gouvernement oppose son « veto ».

Pourquoi ? N'importe quelle réponse serait donnée par le Ministre responsable, elle serait purement académique.

A l'heure actuelle des milliers d'avions et des superforteresses volantes, sont en chômage par suite de l'heureuse fin de guerre, pourquoi la Compagnie ou le Gouvernement n'affrèterait-il pas quelques-uns pour transporter l'alun ? Est-ce qu'on craint de rogner quelques shillings sur les dividendes des actionnaires pour disposer de la somme nécessaire à affrêter les avions ?

C'est là une suggestion qui mérite d'être prise en sérieuse considération, et très rapidement, avant que l'opinion publique ne manifeste son désappointement.

SOUS-PRESSE

UNE CONFERENCE DES REPARATIONS A PARIS

Paris, 19 (R) — Une conférence de experts alliés pour déterminer le montant et les méthodes en vue d'obtenir des réparations en nature de l'Allemagne, aura lieu à Paris le 9 novembre. Il se peut que des discussions préliminaires aient lieu la semaine prochaine.

Les réparations devront être principalement établies en machines et matières premières, ainsi qu'en ce qui concerne les avoirs de l'Allemagne à l'étranger, sous la réserve que les alliés laisseront à l'Allemagne un équipement suffisant pour lui assurer une économie lui permettant de faire face à ses besoins du temps de paix.

LA SITUATION POLITIQUE EN AUTRICHE

Salzburg, 19 (R) — L'ensemble de la situation politique en Autriche a été compromise par la brusque décision prise hier soir par le parti conservateur du peuple de boycotter les prochaines élections dans la zone américaine d'occupation.

**LES TENDANCES
DU COMMERCE
EXTERIEUR
AMERICAIN**

Washington, (USIS) — Le département du commerce rapporte que les exportations autres que celles de prêt et bail ont légèrement augmenté depuis le jour de la victoire, mais pas suffisamment pour compenser les diminutions dans les expéditions de prêt et bail et le résultat net a aidé à la contraction du volume de l'activité économique intérieure et des emplois.

Bien que les importations totales soient demeurées constantes, les expéditions de matériaux et d'articles de luxe, venant des sources d'avant-guerre, ont commencé à faire leur apparition. Les signes du début de la reconversion dans la composition du commerce international ont commencé donc à devenir apparents depuis le jour de la victoire.

Pendant les mois qui suivirent la victoire, il y eut un relâchement considérable des contrôles de temps de guerre sur l'exportation. Ce relâchement a été synchronisé avec, ou a suivi de près le relâchement des contrôles intérieurs. En juillet, 150 articles importants furent libérés de l'exigence d'une licence spécifique. En septembre, 10.000 articles furent placés sous le régime de la licence générale.



The ROYAL CHOCOLATE WORKS of Egypt

LA JOURNÉE

— S.M. le Roi, accompagné des membres de la Cour et du Gouvernement a quitté Alexandrie ce matin pour rentrer officiellement au Caire.

— Le tribunal international des criminels de guerre s'est réuni à Berlin et lecture a été donnée de l'acte d'accusation des 24 dirigeants nazis qui comporte quatre chefs: conspiration pour une domination mondiale, crimes contre la paix, meurtres en masse, mauvais traitement des prisonniers et pillages.

— Le tribunal se réunira à Nuremberg d'ici un mois.

— Le gouvernement britannique ferait une déclaration sur la Palestine d'ici quinze jours.

— On publie la correspondance échangée entre le roi Ibn Séoud et le président Roosevelt dans lequel ce dernier assure le premier qu'aucune décision ne sera prise au sujet de la Palestine sans consultation avec les Arabes et les Juifs et que les Etats-Unis ne prendront aucune mesure hostile aux Arabes.

— M. Byrnes réaffirme cette déclaration tandis que M. Truman confirme qu'il a demandé à M. Attlee d'autoriser l'entrée de 100.000 Juifs en Palestine.

— M. Truman déclare qu'aucune nouvelle réunion des Trois Grands n'est envisagée.

— Le débat au Sénat belge est ajourné dans l'attente d'une explication du roi du compte-rendu de son entrevue avec Hitler, découvert par les Américains.

— Le Dr. Soekarno déclare que les Indonésiens sont prêts à collaborer avec les Hollandais.

— Le sénateur Pepper déclare que l'Epire du nord devrait être rattachée à la Grèce.

— Le général Mac Arthur visiterait prochainement les Etats-Unis.

— 43 personnes ont été assassinées en Grèce pour raisons politiques durant les deux dernières semaines de Septembre.

— L'U.R.S.S. obtient des Etats-Unis un crédit de 400 millions de dollars pour les marchandises de prêt-et-bail.

— Après les manifestations des partisans de Peron et l'échec du coup d'Etat, un cabinet argentin a été formé avec des partisans du colonel Peron.

— Les évêques yougoslaves protestent auprès de Tito contre les persécutions de l'église catholique.

— Le vatican s'inquiète du sort des catholiques polonais et sudètes.

— Un commissariat pour l'énergie atomique est créé en France.

— 2.366 condamnations à mort ont été prononcées en France depuis le début de l'épuration, 926 aux travaux forcés à perpétuité, 5.983 aux travaux forcés, 1.252 à la réclusion, 12.426 à la prison et il y a eu 4.101 acquittements.

— Des renforts britanniques et français affluent en Indochine.

— Le commandant russe à Berlin proteste contre les récits d'arrestations de militaires russes lors d'une rafle contre le marché noir.

CHANGES -- Le taux sterling - dollar, à 3 mois est de: 4.00 1/2

Le franc suisse fléchit à 17.32 la sterling contre 17.29 3/4 la veille

UN EVENEMENT FINANCIER

ABAISSEMENT DU TAUX D'INTERET DES BONS DU TRÉSOR ANGLAIS

Londres, 19 (Service Privé). — La Trésorerie Britannique a pris une importante décision en réduisant pour l'avenir, les taux d'intérêt des Emprunts à court terme, et les Banques suivront le même exemple.

A dater du 22 Octobre 1945, les intérêts qu'obtenaient les Banques sur les « Treasury Deposit Receipts » seront réduits à 5/8 pour cent contre 1 1/2 pour cent.

En conséquence, le taux d'achat des « Clearing Banks » pour les « Treasury Bills » et le taux des Emprunts au jour le jour sur le marché monétaire contre des « Treasury Bills » sera réduit à 1/2% contre 1% précédemment.

Cette mesure portera un arrêt sur les « Credits Sterlings » car comme on le sait ils ont en contrepartie des « Treasury Bills », dont jusqu'ici l'intérêt était de 1% alors que dorénavant, à leur renouvellement, ils ne recevront que 1/2%.

Comme conséquence pour l'avenir, les Banques ont décidé de supprimer le paiement d'intérêts sur les comptes-courants. Aucun intérêt ne sera servi sur les sommes déposées pour une période inférieure à 14 jours; et l'intérêt maximum pour les dépôts pour au moins 14 jours, ou sujets à un préavis de 14 jours, l'intérêt annuel serait de 1/2%.

Les Banques doivent prendre cette mesure de réduire le taux d'intérêt qu'elles accordent sur l'argent, à cause que la réduction du taux sur les Treasury Bills, aura pour conséquence une diminution des revenus des Banques.

Les « Treasury Deposit Receipts » dont le taux d'intérêt est réduit à 5/8%, affectent plus de 40% des « Clearing Banks » et des Dépôts de £ 4.898.000.000.

Effets escomptés (en fait, tous les « Treasury Bills ») représentent 4,4 pour cent.

Le total des revenus des Banques sera réduit de Lstg. 11.000.000 annuellement, et le rendement de 5/8 de leurs dépôts totaux serait seulement de 9/6 d. (au-dessous de 1/2 pour cent) par an.

Le taux de la « Bank of England », qui depuis 1939 est à 2 %, demeure inchangé, d'ailleurs il n'a rien à voir, actuellement, avec la nouvelle mesure.

(Lire la suite en page 6)



A name that stands for pharmaceutical perfection

Sole Selling Agents
GRIEVE AND IRWIN LTD.

For Marine Insurance of every description apply to:

Standard

Marine Insurance Company Ltd.

UNITED WITH

THE LONDON & LANCASHIRE INSURANCE CO. LTD.

General Agents for Egypt:

R. J. MOSS & Co.

Moss Hutchison Line Ltd. Succrs.

11, Rue Fouad Ier. P.O.B. 188, Alexandria
Teleph: No. 25693 (R.C. Alex. 5227)

The Commercial Bank of the Near East Ltd.

16, Rue Chérif Pacha — ALEXANDRIE

SIÈGE CENTRAL:
17, St. HELEN'S PLACE, BISHOPSGATE E.C. 3,
SUCCURSALE À ISTANBUL

CAPITAL ET RESERVES: Lstg. 212000

Etablissement Associé à la
BANQUE COMMERCIALE DE GRECE

SIÈGE CENTRAL À ATHÈNES
(53 succursales en Grèce)

CAPITAL ET RESERVES: Drs. 222.750.225

Fait toutes les opérations de Banque
(R.C. Alex. 215)

Pour vos consultations Fiscales, pour l'organisation et la vérification de votre Comptabilité, pour vos Bilans et Rapports, pour vos traductions...

ADRESSEZ-VOUS À:

RAYMOND M. ALPHANDARY

D.S.E.C. C.D.S.C.F.
22 bis Avenue Fouad Ier. Tél. 28728, Alexandria.

THE EGYPTIAN SALT & SODA CO. LTD.

USINES

G A B B A R Y K A F R - E L - Z A Y A T
M O H A R R E M B E Y M E X W A D Y N A T R O U N

PRODUITS:

Huiles de coton raffinées
Huile de sésame, d'arachides, etc.
Graisse Comestible
Beurre Végétal "Nobatine"

FOURRAGE ET ENGRAIS

Tourteaux de coton, de sésame, d'arachides, Cendres de tourteaux

DE MENAGE

Savons de tous les types pour la cuisine, la lessive
Savon en paillottes "Sopex"
Savon détergent "Kleener"
Savon mou — Savon Carbolique
Cirage — Encaustique — Poudre à Récure "SAS"

DE TOILETTE

Savons de toilette "ELITE", "ZEPHYR", "SELECT"
Savon à barbe "ZEPHYR"

PHARMACEUTIQUES & D'INDUSTRIE

Glycérine pharmaceutique
Sulfate de Soude — Carbonate de Soude
Sulfate de Magnésie — Potasse Caustique — Chlorure de Calcium
Soude Caustique — Acides Gras de Coton, de Sésame, d'Arachides — Natron — Graisses Industrielles
Acide Stéarique etc.
Bougies — Huile de lin - c.

R C A 963



LA MARQUE DE QUALITÉ

Etat et perspectives de cultures en Egypte

pendant le mois d'août 1945

COTON

EAUX D'IRRIGATION — Suffisantes.

MALADIES: VER DE LA FEUILLE DU COTON — On a signalé des a-mas de ver de la feuille du co-ton dans quelques superficies é-parses dans les Provinces de Béhéra et du Fayoum. L'atta-que a été combattue sans pro-voquer de sérieux dégats.

MATURITE ET CUEILLET-TE — Le climat a été très chaud certains jours, tempéré d'autres jours et, fortement hu-mide la nuit. Ceci a provoqué la sécheresse et la détérioration d'u-ne partie des capsules qui s'é-taient formées pendant la sai-son de la crue du Nil, notam-ment au Sud du Delta et en Moyenne Egypte. Par contre, le climat était favorable à la maturité et à l'épanouissement des capsules en général. On a commencé la cueillette dans des superficies limitées des cul-tures précoces dans la plupart des régions. La récolte est sat-isfaisante.

CANNE A SUCRE

EAUX D'IRRIGATION — Suffisantes.

MALADIES: VER PERCE-TIGE — L'at-taque est normale dans la plu-part des régions.

CROISSANCE — Les fortes chaleurs ont eu une influence bienfaisante sur l'activité de la croissance et la formation des noeuds. La fumure des cul-tures précoces et générales a é-té terminée, alors qu'elle se poursuit dans les cultures tar-dives et faibles. On procède à l'irrigation. La récolte est nor-male.

RIZ SEIFI

EAUX D'IRRIGATION — Suffisantes.

MALADIES — Mousse — la mousse a été signalée à l'état normal dans certains champs. Elle a été combattue.

CROISSANCE ET FLORAI-SON — La formation des épis progresse dans les cultures pré-coces et dans quelques cultures générales. On poursuit le sar-clage dans les cultures ainsi que l'irrigation et le drainage en général. La récolte est légè-rement inférieure à celle de l'année passée.

ARACHIDES

MALADIES: VER DE LA FEUILLE DU COTON — Des éclosions ont été signalées dans une petite superficie. Elles ont été com-battues.

FRUCTIFICATION ET MA-TURITE: Les grains se forment dans les cultures précoces dont une partie a commencé à mûrir. Quant aux cultures générales et tardives, elles sont en voie de floraison et forment leurs gousses. On poursuit l'irrigation la récolte est légèrement su-périeure à celle de l'année der-nière.

MILLET SEIFI

MALADIES: VER PERCE-TIGE — Les ver perce-tige a été signalé à l'état léger, dans des champs é-pars, dans certaines Provin-ces.

MOISSON — La moisson est sur le point de se terminer dans les Provinces de Kéna et de Guirgua. Elle s'est activée dans les autres régions, où l'on a a-chevé la moisson des cultures précoces, alors que se poursuit celle des cultures générales. On procède à l'achèvement de la moisson ainsi qu'à l'appât et à l'emmagasinage. Le rende-ment unitaire par feddan s'an-nonce supérieur à celui de l'an-née passée.

MILLET NILI

EAUX D'IRRIGATION — Suffisantes.

MALADIES: VER PERCE-TIGE — Le ver perce-tige a été signalé à l'état léger, dans des champs é-pars, dans certaines Provin-ces.

MOISSON — La moisson est sur le point de se terminer dans les Provinces de Kéna et de Guirgua. Elle s'est activée dans les autres régions, où l'on a a-chevé la moisson des cultures précoces, alors que se poursuit celle des cultures générales. On procède à l'achèvement de la moisson ainsi qu'à l'appât et à l'emmagasinage. Le rende-ment unitaire par feddan s'an-nonce supérieur à celui de l'an-née passée.

Les cultures en Egypte Bulletin pour Juillet 1945

EVALUATION NUMERIQUE DE L'ETAT DES CULTURES DURANT LE MOIS D'AOÛT 1945

Dans le système d'évaluation adopté, 100 représentent, par rapport aux cinq précédentes années, la moyenne normale du rendement du feddan durant la même période. Cependant le même chiffre 100 représente, par rapport à l'année écoulée, la moyenne du rendement du feddan durant celle-ci.

Les chiffres donnés ci-après indiquent les prévisions de l'état final des récoltes et repré-sentent la moyenne du rendement des cinq dernières années aussi bien que celle du rende-ment du feddan de l'année écoulée.

Vu l'intervention éventuelle de certains facteurs pouvant influencer les estimations ulté-rieures, les chiffres donnés seront susceptibles d'être modifiés.

| | Basse-Egypte | | Moyenne-Egypte | | Haute-Egypte | | Egypte | |
|---------------|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| | Comparé avec l'année passée | Comparé les cinq dernières années | Comparé avec l'année passée | Comparé les cinq dernières années | Comparé avec l'année passée | Comparé les cinq dernières années | Comparé avec l'année passée | Comparé les cinq dernières années |
| Riz Séfi | 96 | 100 | 100 | 100 | 92 | — | — | — |
| Millet Séfi | 100 | 108 | 107 | 94 | 102 | 96 | 96 | 100 |
| Maïs Séfi | 102 | 114 | 102 | 98 | 100 | 91 | 102 | 111 |
| Riz Nili | — | 100 | — | 101 | — | — | 100 | 101 |
| Maïs Nili | 100 | 102 | 100 | 105 | 100 | 93 | 100 | 102 |
| Millet Nili | 100 | 94 | 100 | 99 | 100 | 96 | 100 | 99 |
| Arachides | 100 | 104 | 102 | 98 | 101 | 107 | 101 | 104 |
| Canne à Sucre | 100 | 97 | 100 | 103 | 100 | 93 | 100 | 95 |

(1) De Guizéh à Minieh
(2) D'Assiout à Assouan.

N.B. — En raison des divers facteurs causant une différence dans les conditions agric-oles entre la zone couvrant les provinces d'Assouan-Assiout comprises, et celle couvrant le reste de la Haute-Egypte, on a cru devoir séparer ces deux zones lors de l'évaluation num-érique.

Source des renseignements: Rapports des inspecteurs provinciaux du Ministère de l'Agr-iculture.

MANIFESTES D'EXPORTATIONS

Par le navire anglais VAS-CO à N.E. Tamvaco et Cie, parti le 8 Juin:
pour l'ANGLETERRE:
Divers: 8660 balles coton.

Par le navire français FORT MACHAULT à N.E. Tamvaco et Cie, parti le 2 juillet:
pour MALTE:
Divers: 1350 cartons amidon.

Par le navire anglais MAU-SANG à Barker et Cie, parti le 17 Septembre:
pour l'ANGLETERRE:
Divers: 3548 balles coton.

Par le navire français VIL-LE D'AMIENS à la Cie des Messageries Maritimes, parti le 23 Septembre:
pour MARSEILLE:
Divers: 8273 balles coton.

Par le navire turc GUNEI-SU à Worms et Cie, parti le 9 Octobre:
pour BEYROUTH:
Divers: 600 balles coton.

Par le navire anglais DES-TRO à N.E. Tamvaco et Cie, parti le 20 Septembre:
pour l'ANGLETERRE:
Divers: 610 balles chiffons.

Par le navire à moteur sué-dois BIRKALAND à la Scandi-navian N.E.S.A. Ltd., parti le 14 Septembre:
pour GOTHENBOURG:
Divers: 2463 sacs gomme ara-bique; 8 colis échantillons de coton; 4 sacs henné.

Par le navire à moteur sué-dois FERNPLANT à la Scan-dinavian N.E.S.A. Ltd., parti le 14 AOÛT:
pour NEW-YORK:
Divers: 3090 balles coton, 5 b. boyaux salés.

Par le navire américain JA-MES MC COSH à l'American Export Lines, Inc., parti le 8 Octobre:
pour NEW-YORK:
Divers: 1070 balles coton, 10 b. chiffons; 7 b. boyaux salés; 5 c. aux.

Par le navire américain E-XAMINER à l'American Ex-port Lines Inc., parti le 16 Oc-tobre:
pour NEW-YORK:
Divers: 100 b. coton; 50 t. sa-cherie; 5 b. éponges.

Memento de l'actionnaire

Samedi 20 Octobre

Industries Fibres Textiles. — Le 20 Octobre 1945 à 11 heures 30 a.m., deuxième Assemblée Gén. Extr., aux bureaux de la Pinto Cotton Co., 25 rue Fouad, Alex. Ordre du jour: Augmen-tation capital de Lstg. 125.000 à Lstg. 200.000; attribution au conseil de pouvoirs plus am-ples; modification art. 5 des statuts.

Mercredi 21 Novembre

Aboukir Co., Ltd. — Le 21 Novembre 1945, Ass. Gén. Extr. Ordre du jour: transfert en E-gypte des organes de Contrôle et de Direction de la Société.

A vendre

EN VENTE: Toute neuve porte fer dépliant a coulis-sé hauteur 2 m. 25, lar-gueur utile 1 m. 50. S'adres-ser « Legrand » B.P. 95 Port-Said, No 264 4-1

Demandes d'emplois

STENO-DACTYLO français de classe, dactyl. anglais très rapide, cherche emploi. A-cepterait P.T. 1000 par mois pour 5 jours de service par semaine. S'adresser à « Ex-press » B.P. 292, Alexandrie. No 273 3-1

CAISSIER ayant travaillé à la National Bank. Longue Expé-rience. Cautionne. Connais-sance langues du pays. Bon-nes références. Cherche pla-ce. Ecrire « A.M. » B.P. 813 Alexandrie. No 280 6-1

MAGASINIER expérimenté, pla-cier articles bonneterie, connaissant travail bureau cherche poste, auprès maison d'avenir. Ecrire « JOSEPH » B.P. 1797 Alexandrie. No 233 5-1

JEUNE homme connaissant le français, l'anglais et dactylo-graphie ayant travaillé dans coton cherche poste d'avenir auprès de maison sérieuse. Bonnes références écrire à « A.I.M. » B.P. 813 Alex. No 258 3-2

A louer

CHAMBRES pour bureau à louer à la Pension Dover, 7, Bld. Saad Zaghloul, Tél. 26015 Alexandrie. No 268 10-1

On demande

ON DEMANDE en bonnes con-ditions de fonctionnement Locomobile — Moteur Diesel et Chaudière 25 HP. ou plus — Tôle ondulée ou Toiture complète. Faire offre à « GARIÇON » B.P. 1995 — Le Caire. No 197A 3-1in

OFFRES D'EMPLOI

MAISON importante cherche pla-cier très expérimenté arti-cles alimentaires, boissons. Fixe intéressant et commis-sion. Débutants s'abstenir. E-crire à « Maison Importan-te » B.P. 813 Alexandrie. No 269 6-1

SOCIETE industrielle deman-de comptable correspondant connaissant parfaitement français et arabe. Ecrire à: « Sté Industrielle » B.P. 813, Alexandrie. No 277 (3-1in)

Avis de Sociétés

PALESTINE HOTELS LIMITED

(INCORPORATED IN PALESTINE)

Notice of Meeting
Notice is hereby given that an Extraordinary General Meet-ing of the Shareholders of the above named Company will be held at the Continental Sa-vooy Hotel Cairo, Egypt, on Monday the 12th day of No-vember, 1945, at 5 o'clock in the afternoon, when the fol-lowing Special Resolution will be submitted:

« That the capital of the Company be increased to Lst. 325,000 by the creation of 125,000 new Ordinary Shares of Lst. 1. each, on such terms and conditions as shall be re-solved by the Meeting ».

Any holder of Share War-rants to Bearer desirous of at-tending and voting thereat must, seven days before the da-te of the said Meeting, deposit the said Share Warrants at the Registered Offices of the Com-pany in Palestine, or at any leading Bank in Egypt, and shall receive a certificate en-titling him to attend and vota at the aforesaid extraordinary Meeting.

By order of the Board,
Price, Waterhouse, Peat and Company,
Secretaries,
27, Soliman Pasha Street
Cairo, Egypt.
18th October, 1945.

N.B. — The Share Transfer Books will be closed from Sat-urday 27th October, 1945, to the 12th November, 1945, in-clusive.

BANQUE D'ATHÈNES

Adr. Tél.: BANKATEN

Capital
Entièrement Versé:
Drs. 100.800.000.
Reserves: Drs. 75.200.000
Siège Social à ATHÈNES

Agences en Egypte:
LE CAIRE,
ALEXANDRIE,
PORT-SAID.

CHYPRE:
Limassol, Nicosia.
GRECE: 112 Agences.
ANGLETERRE:
LONDON 18, Fenchurch St.
ETATS-UNIS:
(Banques Affiliées)

NEW-YORK:
The Bank of Athens
Trust Co.
Société Anonyme
205, West 33rd. St.

L'Auberge Bleue

INAUGURE SES

SALONS D'HIVER

LE

SAMEDI 20 OCTOBRE

TOUS LES SOIRS A PARTIR DE 8 H. 30 dans l'atmosphère intime de la

ROTISSERIE GÉANTE

DINERS DANSANTS

avec le concours du

BLUE SWING BAND

enrichi d'éléments nouveaux de valeur sous la Direction du Mo. BACLOU

TOUS LES JOURS:

DEJEUNERS SOIGNES

dans la salle ou sur la veranda ensoleillée

CHAQUE SAMEDI et DIMANCHE, à partir de la semaine prochaine:

THÉS-DANSANTS

de 5 h. à 7 h. 30 p.m. avec L'ORCHESTRE AU COMPLET

ENTREE P.T. 13 (taxes comprises)

Réservez vos tables à l'avance — Tél. 27829 — 22899

Journal Officiel — Edition A-rabe — No 145 bis « A » Entr. du 6 Octobre 1945.

ARRETE No. 273 DE 1945

LA TARIFICATION OBLIGATOIRE ET LA LIMITATION DES BENEFICES

ARRETE:

Chapitre I. — Désignation de la limite maximum des bénéfices autorisés aux Industriels, Importateurs, Commerçants en gros, en Demi-Gros et en Détail, en ce qui concerne certaines marchandises.

Art. 1er. — En ce qui concerne l'application de l'article 4 (par. 1) du Décret-Loi No. 96 de 1945, est fixée comme suit la limite maximum des bénéfices autorisés aux industriels, importateurs, commerçants en gros, en demi-gros et en détail:

- (1) à l'industriel selon un pourcentage des frais globaux de production
(2) à l'importateur selon un pourcentage des frais d'importation
(3) au commerçant en gros, en demi-gros et en détail, selon un pourcentage du prix d'achat.

Art. 2. — Les frais globaux de production s'entendent de tout ce qui se rapporte directement ou indirectement à la production de marchandises et comprennent en particulier les éléments suivants:

- 1. le prix des matières brutes;
2. les salaires des travailleurs;
3. la valeur du combustible;
4. les frais d'administration;

Art. 3. — Les frais d'importation s'entendent au prix de la marchandise au lieu duquel elle est importée, majoré des frais suivants:

- 1. les primes d'assurance;
2. les frais d'expédition;
3. les droits de douane, de quai et autres dépenses déboursées par l'importateur jusqu'à la réception de la marchandise de l'enceinte douanière;

Art. 4. — La limite maximum des bénéfices autorisés dans le commerce des marchandises ci-après sera conforme aux indications en regard de chacune d'elles:

CHAUSSURES

I — Les chaussures prêtes fabriquées localement.

- A. chaussures pour hommes, garçonnets, bébés et fillettes:
15 0/0 pour l'usine.
30 0/0 pour le commerçant en détail.
B. Les chaussures pour dames:
15 0/0 pour l'usine.
50 0/0 pour le commerçant en détail.

II sera excepté ce qui suit:
A. les chaussures dont les semelles sont en crêpe;
B. les chaussures fabriquées en peau de serpent, de crocodile ou de tous autres reptiles. Il en est de même des chaussures fabriquées en cuir d'or ou argenté, en tissu soie, en lainé ou en cuir verni, à condition que la chaussure soit entièrement fabriquée à l'aide des articles mentionnés et que le cuir soit d'une espèce véritable et non imitée.

TISSUS LAINE

II — Les Tissus en laine.

- A. Les tissus en laine pour hommes importés de l'étranger et ceux fabriqués avec le poil de chameau, la chevrote noire ou le satin de qualité de la laine de mérinos supérieure dont on se sert d'ordinaire pour la confection des habits de soirée et de cérémonies officielles et les tissus des pantalons pour habits de cérémonie (les commerçants en ces tissus devront en adresser des échantillons au Ministère du Commerce et de l'Industrie pour faire approuver leur genre):
40 0/0 pour l'importateur —
10 0/0 pour le commerçant en gros.
35 0/0 pour le commerçant en détail.

B. Les tissus en laine pour hommes, autres que ceux mentionnés au paragraphe précédent:

- Fabriqués localement.
15 0/0 pour l'usine.
10 0/0 pour le commerçant en gros.

- 25 0/0 pour le commerçant en détail.
Importés de l'étranger:
40 0/0 pour l'importateur.
10 0/0 pour le commerçant en gros.
25 0/0 pour le commerçant en détail.

C. Les tissus en laine pour dames importés de l'étranger composés des articles suivants:
Tissus imitation fourrure — velours de laine véritable — tissus tweed décoré — angora véritable — lainages brodés (les commerçants en ces tissus devront en adresser des échantillons au Ministère du Commerce et de l'Industrie pour en faire approuver le genre).

- 40 0/0 pour l'importateur —
10 0/0 pour le commerçant en gros.
45 0/0 pour le commerçant en détail.

D. Les tissus en laine pour dames, autres que ceux mentionnés au paragraphe précédent:

- Fabriqués localement:
15 0/0 pour l'usine.
10 0/0 pour le commerçant en gros.
25 0/0 pour le commerçant en détail sur les tissus dont la largeur n'excède pas 95 cm.

40 0/0 pour le commerçant en détail sur les tissus dont la largeur dépasse 95 cm.

Importés de l'étranger:
40 0/0 pour l'importateur.
10 0/0 pour le commerçant en gros.

25 0/0 pour le commerçant en détail sur les tissus dont la largeur n'excède pas 95 cm.

40 0/0 pour le commerçant en détail sur les tissus dont la largeur dépasse 95 cm.

Les dispositions du présent alinéa sont applicables, aux tissus en laine pure ou mélangés.

ARTICLES DE MENAGE

III. — Les articles de ménage:

- 1. Les articles de ménage d'emploi quotidien ci-après indiqués:
A. Les assiettes, plats, bols, tasses à café et tasses à thé vendus à la douzaine ou à la pièce au cas où ces articles seraient fabriqués en faïence ou porcelaine ordinaire blanche ou décorée sans or ni argent ou unie avec ou sans nilet or ou argent ainsi que les assiettes, plats, bols, tasses à café et tasses à thé japonaises en tous genres et formes sans exception;

B. Les verres à eau en verre ordinaire, pressé ou soufflé blanc ou coloré, non taillé ni décoré avec peinture;
C. Les cuillères, fourchettes, et couteaux de cuisine, les couteaux à pain, les cuillères fourchettes et couteaux de table, à dessert, à fruit et les cuillères à café ou à thé, à l'exception des articles argentés ou dorés;
D. Les louches, passeroies, tamis, presse-oirs, grils, râpes, vide-légumes, fouets à oeufs, machines à hâcher la viande, les mortiers et broches, non en cuivre;
E. Les bouilloires, les récipients de cuisson en tous genres et formes, les récipients pour préparer le thé, le café et autres ainsi que les cuvettes dont le diamètre ne dépasse pas 30 cm., au cas où ces articles seraient fabriqués en aluminium, en fer blanc, en tôle émaillée ou en fer étamé;
F. Les seaux en fer battu, en tôle galvanisée, les pelles à poussière, les balais en paille de riz, en crin végétal ou animal, les brosses à parquet, les brosses à laver en fil, en paille ou en crin végétal, les plumbeaux, les bat-tapis, les têtes de loup, les torchons pour cirer le parquet en coton ou en laine, les torchons pour laver le parquet, les torchons pour nettoyer les meubles et les torchons filets en coton pour laver les récipients de cuisson, les assiettes et les plats.

Fabriqués localement:
30 0/0 pour l'usine.
10 0/0 pour le commerçant en gros.
20 0/0 pour le commerçant en détail.

Importés de l'étranger:
40 0/0 pour l'importateur.
10 0/0 pour le commerçant en gros.
20 0/0 pour le commerçant en détail.

2. En ce qui concerne les articles mentionnés au Tableau No. 1 annexé au présent Arrêté, la limite maximum de leurs prix de vente en détail au consommateur sera fixée tel qu'il est fixé devant chacun d'eux:
Les commerçants en gros devront vendre les articles mentionnés à l'alinéa précédent

aux commerçants en détail au prix du consommateur avec escompte de 20 0/0.
Les prix indiqués ne sont applicables qu'aux articles importés du Japon et d'Europe à l'exception des Isles Britanniques

PAPIER

IV — Le papier pour écriture et le papier impression importés de l'étranger en bobines ou en rames dont les dimensions de la feuille ne sont pas inférieures à 44x56 cms.

CAHIERS

V — Les cahiers d'école non reliés:
10 0/0 pour le fabricant
10 0/0 pour le commerçant en détail.

ARTICLES DE TOILETTE

VI — Les lames à raser, le savon à raser, les pâtes dentifrices, les brosses et les peignes:

Fabriqués localement:
20 0/0 pour l'usine
10 0/0 pour le commerçant en demi-gros.
25 0/0 pour le commerçant en détail.

Importés de l'étranger:
30 0/0 pour l'importateur.
10 0/0 pour le commerçant en demi-gros.
25 0/0 pour le commerçant en détail.

Les lames à raser s'entendent les lames utilisées pour les machines à raser. Les brosses comprennent les blaireaux, les brosses à dents, les brosses à habits et à cheveux. Sont exceptées des brosses à habits et à cheveux, les services et les brosses à crin blanc. Les peignes s'entendent de tous les articles ordinaires utilisés pour peigner les cheveux.

VII — Les réchauds à pétrole et leurs accessoires (utilisés par pression):

Fabriqués localement:
15 0/0 pour le commerçant en gros.
15 0/0 pour le commerçant en détail.

Importés de l'étranger:
20 0/0 pour l'importateur.
25 0/0 pour le commerçant en détail.

HABILLEMENT

VIII — Les Habits prêts:

1. Les habits prêts confectionnés en tissus de laine, de coton, ou d'un mélange de coton et de laine et qui sont des genres suivants:
a) les costumes, pantalons longs et courts, vestons, paletots pour hommes et garçonnets;
b) les chemises, faux-cols, chemises de nuit, pour homme set garçonnets et pyjamas pour hommes, garçonnets et fillettes;
c) les uniformes et tabliers pour écoliers et écolières;
d) les habits prêts pour garçonnets confectionnés en tissus de laine, de coton ou d'un mélange de laine et de coton:

Confectionnés localement:
10 0/0 pour les ateliers de confection d'habits.
30 0/0 pour le commerçant en détail.

Importés de l'étranger:
20 0/0 pour l'importateur.
30 0/0 pour le commerçant en détail.

2. Les Habits prêts pour Dames:
a) Les robes et manteaux de dames confectionnés en tissus de laine, de coton ou d'un mélange de laine et de coton;
b) Les vêtements et sous-vêtements de dames en tissus de coton;
c) Les habits prêts de fillettes autres que ceux mentionnés au paragraphe premier, confectionnés en tissus de laine, de coton ou d'un mélange de laine et de coton:

Confectionnés localement:
15 0/0 pour l'atelier de confection.
35 0/0 pour le commerçant en détail.

Importés de l'étranger:
20 0/0 pour l'importateur.
50 0/0 pour le commerçant en détail.

IX — Les matières entrant dans la confection des Habits prêts:

5 0/0 du prix d'achat à condition:
(1) que les habits prêts soient tarifés par voie de limitation du bénéfice dans leur commerce;

(2) que les matières entrant dans la confection des habits ne soient pas assujetties à la tarification obligatoire;
(3) que le fabricant ait acheté ces matières de tout autre que le commerçant en détail.

X — Les Chaussettes et Flanelles (gilets) fabriquées localement:

(A) Pour les Usines:
10. Les flanelles et caleçons fabriqués avec du filé peigné supérieur:
(1) Articles fabriqués avec des fils No. 6 à 12 P.T. 80 par kilogram.
(2) Articles fabriqués avec des fils dépassant No. 12 à 18 P.T. 95 par kilogram.
(3) Articles fabriqués avec des fils dépassant No. 18 à 38 P.T. 110 par kilogram.
(4) Flanelles sans manches (sport) avec des fils du No. 16 au No. 38 P.T. 140 par kilogram. Les prix seront réduits d'une proportion non inférieure à 10 0/0 si l'usine utilise le filé peigné ordinaire dans la production de ces articles.

20. Les flanelles et les caleçons fabriqués avec du filé cardé:
(1) Articles fabriqués des fils No. 16 à 24 P.T. 140 le kilogram.
(2) Articles fabriqués des fils dépassant No. 24 à 38 P.T. 155 le kilogram.
(3) Articles fabriqués des fils dépassant No. 38 P.T. 180 le kilogram.
(4) Flanelles sans manches (sport) des trois articles précédents, à ajouter 25 0/0 au prix de chaque article.

30. Les Flanelles pour garçonnets et les flanelles légères dont la douzaine

Le genre suivant la division prévue à la Section V du Chapitre V de cet Arrêté.

(A) Bas, Chaussettes et Flanelles pour hommes et garçonnets:
(1) Les articles de la 1ère catégorie ... 15 0/0
(2) Les articles de la 2ème catégorie ... 15 0/0
(3) Les articles de la 3ème catégorie ... 15 0/0

(B) Bas, Chaussettes et Flanelles pour Dames et Fillettes:
(1) Les articles de la 1ère catégorie ... 15 0/0
(2) Les articles de la 2ème catégorie ... 15 0/0
(3) Les articles de la 3ème catégorie ... 15 0/0

XI. — Les Tissus de coton (non assujettis au système de distribution des cartes):

Fabriqués localement:
15 0/0 aux commerçants en gros et demi-gros conjointement.
25 0/0 au commerçant en détail.

Importés de l'étranger:
25 0/0 à l'importateur.
15 0/0 aux commerçants en gros et demi-gros conjointement.
40 0/0 au commerçant en détail.

XII. — Les Serviettes et es-

XIII. — Les couvertures produites localement en laine, coton, ou d'un mélange de laine et coton:
10. Les prix maxima des couvertures produites par la «Fabrique Nationale des Couvertures», seront comme suit:

ARTICLE
(1) Couvertures (haine coton, trame coton:
Beige coton pur ... 141
(2) Couvertures chaîne coton et proportion de laine de la trame non inférieure à 45 0/0:
Laine rouge sur coton ... 345
Laine beige sur coton ... 320
(3) Couvertures chaîne coton et trame laine:
Beige supérieur ... 503
Beige Gamil ... 480
Laine rouge ... 460
Lune de Miel ... 1 —
(4) Couvertures chaîne laine et trame laine:
Beige laine pure ... 666
Luxe ... 800
20. Les prix maxima des couvertures (production de la «Fabrique Emilio Lévy» seront comme suit:
Tous les articles Jacquard ... 774

XIV. — Les papeteries importées de l'étranger, soit les articles ci-après:
10. Crayons noirs ordinaires pour écriture — crayons couleurs pour bureaux — crayons copiatifs — boîtes couleurs à eau ordinaires — crayons couleurs en tous genres — ardoises — gommés à effacer — règles en bois — règles en bois T — compas en bois ou en métal — équerre en bois ou en métal — transporteurs en bois ou en métal — encres pour écrire — plumiers en bois — porte-plumes pour écoliers — sacs pour écoliers — étiquettes gommées pour les cahiers — stylos ordinaires avec

une petite plume blanche ou dorée — crayons ardoise — taille-crayons pour écoliers — tire-lignes — encriers en porcelaine — craies — papier ruvard fin — porte-plumes (Bast) — petites plumes sauf celles en or — dossiers (sauf classeurs) — sous-mains non fabriqués en cuir — papier gommé pour découper:
30 0/0 pour l'importateur.
10 0/0 pour le commerçant en gros.
30 0/0 pour le commerçant en détail.
20. Pour les articles figurant au Tableau No. 2 annexé au présent Arrêté, leurs prix de vente maxima en détail seront tels qu'indiqués en regard de chacun d'eux.

XV. — Les Tissus fabriqués de la soie artificielle:
(1) Les tissus dont la proportion de soie artificielle n'est pas inférieure à 50 0/0.
(2) Les tissus des garnitures ne contenant aucune proportion de soie artificielle.
La fixation des bénéfices dans leur commerce sera conforme aux règles et conditions indiquées au Tableau No. 2 annexé au Décret-Loi No. 96 de 1945. En outre, il y a lieu de se conformer aux pourcentages de bénéfices suivants:

Fabriqués localement:
15 0/0 pour les commerçants en gros et demi-gros réunis.
40 0/0 pour le commerçant en détail.

Importés de l'étranger:
30 0/0 pour l'importateur.
15 0/0 pour les commerçants en gros et demi-gros réunis.
40 0/0 pour le commerçant en détail.

XVI — LES EPINGLES
Les épingles ordinaires galvanisées:
(1) Boîte pesant brut 100 grammes (le poids de la boîte ne dépassant pas 10 grammes):
P.T. 20 prix de la boîte contenant diverses sortes d'épingles quant à la grandeur et à l'épaisseur.
P.T. 20 prix de la boîte contenant des épingles de l'article gros.
P.T. 20 prix de la boîte contenant des épingles de l'article fin.
(2) Boîtes pesant brut 120 grammes (le poids de la boîte ne dépassant pas 12 grammes):
P.T. 24 prix de la boîte contenant diverses sortes d'épingles quant à la grandeur et à l'épaisseur.
P.T. 24 prix de la boîte contenant des épingles de l'article gros.
P.T. 30 prix de la boîte contenant des épingles de l'article fin.
Le prix sera modifié en raison de l'augmentation ou de la diminution du poids net de la boîte.
(3) La feuille d'épingles:
P.T. 4,5 la feuille contenant 150 épingles.
P.T. 3,6 la feuille contenant 120 épingles.
P.T. 2,5 la feuille contenant 80 épingles.
Le prix sera modifié en raison de l'augmentation ou de la diminution dans le nombre d'épingles contenues dans la feuille.

XVII — LES AIGUILLES (à coudre ordinaires)
P.T. 2,5 pour le commerçant en détail par feuille de 15 aiguilles.
P.T. 4. pour le commerçant en détail par feuille de 25 aiguilles.
Le prix est à modifier selon l'augmentation ou la diminution du nombre d'aiguilles contenues dans la feuille.

XVIII. — LES PIÈCES DE RECHANGE DES VOITURES.
Il est interdit aux commerçants en détail des pièces de rechange de vendre ou d'exposer pour la vente les articles relatifs aux Sociétés «Ford Motor Company S.A.E.» et «General Motors Near East S.A.» à un prix dépassant le prix fixé par les soins du Bureau Central de chacune de ces Sociétés et imprimé dans les catalogues reconnus par le Ministère du Commerce et de l'Industrie.

XIX. — LES FILES DE LAINE IMPORTÉES DE L'ÉTRANGER (pour d'autres que les Industriels):
20 0/0 des frais d'importation ou du prix d'achat suivant le cas.

XX. — FILES EN LAINE POUR TRICOT (pour les travaux à main):
Fabriqués localement:
30 0/0 pour l'usine.
40 0/0 pour le commerçant en détail.

Importés de l'étranger:
30 0/0 pour l'importateur.
40 0/0 pour le commerçant en détail.

n'a pas un poids supérieur à 1200 grammes sont aux mêmes prix fixés pour les flanelles sans manches (sport).

40. A ajouter au prix du kilogram de chaque article de ceux des flanelles et caleçons précités ce qui suit:

50 m/ms pour les flanelles aux manches ajourées;
120 m/ms pour les lainages blanchis flanelles et caleçons;
150 m/ms pour les lainages teints flanelles et caleçons;
200 m/ms pour les lainages blanchis et teints flanelles et caleçons.

50. A ajouter au prix de la douzaine de chaque article de caleçons, ce qui suit:

450 m/ms en cas d'utilisation d'un élastique d'une largeur non inférieure à 3 cms.
250 m/ms en cas d'utilisation d'un élastique du genre cylindrique si sa largeur est inférieure à 3 cms.

60. Le prix du kilogram de chaque article de ceux des flanelles sera diminué de 20 m/ms si la flanelle est fermée sans boutons.

70. La tolérance dans le poids sera à raison d'un maximum de 5 0/0 en plus ou en moins.

80. En ce qui concerne les chaussures, les usines devront se conformer aux prix portés à la connaissance du Ministère du Commerce et de l'Industrie comme prévu à la Section V du Chapitre du présent Arrêté.

Bénéfices des Commerçants en gros et demi-gros

Bénéfices du Commercant en détail

15 0/0 25 0/0
15 0/0 40 0/0
15 0/0 50 0/0
15 0/0 25 0/0
15 0/0 40 0/0
15 0/0 55 0/0

SERVIETTES

COUVERTURES

PRIX DE VENTE

141 188
345 448
320 416
503 654
480 624
460 598
1 — 1 300
666 866
800 1 040
774 1 040

PAPETERIE

XXI. — LES BOISSONS ALCOOLIQUES:

Pour les articles figurant au Tableau No. 3 annexé au présent Arrêté, les prix maxima de vente seront tels qu'indiqués en regard de chacun d'eux:
(Le tableau y relatif a été publié dans notre Journal le 11 Octobre 1945)

Art. 5. — Il est possible à l'importateur, commerçant en gros, en demi-gros et détaillant — s'il se trouve en possession de quantités d'une marchandise d'une seule espèce qu'il aurait achetée à divers prix — de vendre cette marchandise au prix moyen après y avoir ajouté le pourcentage de bénéfices autorisé dans le commerce de la dite marchandise.

Dans ce cas, l'intéressé devra, avant la vente au prix moyen, dresser un procès-verbal d'inventaire de cette marchandise comprenant un état des quantités et relatives, les montants versés pour son acquisition et le numéro sous lequel elle est connue sur le marché.

ETABLISSEMENTS PUBLICS

CHAPITRE II.

Imposition de certaines restrictions à la consommation des produits alimentaires dans les Etablissements Publics.

Art. 6. — Dans les hôtels, pensions, cafés, bars, buffets et autres établissements similaires, accessibles au public, les aliments seront servis par repas à un prix n'excédant pas P.T. 25 pour le menu du déjeuner et P.T. 30 pour le menu du dîner.

Toutefois le consommateur pourra se contenter d'un ou plusieurs plats du menu au prix fixé pour ces plats.

Il est interdit aux propriétaires de ces établissements de servir ces aliments à la carte.

Art. 7. — Les établissements mentionnés à l'article précédent ne pourront servir à la même personne plus d'un seul repas soit au déjeuner, soit au dîner. Ils ne pourront également servir au même repas plus d'un plat de viande, poissons, poulet, lapin ou volaille ou de servir deux fois un plat de toute autre variété.

De même, les dits établissements ne pourront préparer au même repas plus de deux espèces de viande, poissons, poulet, lapin, volaille ou légumes.

Ils ne devront préparer qu'un seul article de chaque plat. Toutefois si le repas est limité à un plat de deux individus, ils pourront préparer deux articles de ce plat.

Toutefois, les établissements mentionnés pourront, en vertu d'une autorisation préalable du Département du Tourisme, préparer certains aliments légers désignés par ce Département. Ces aliments, ni aucune espèce de sandwiches ne pourra être servie à quiconque aura pris le repas du déjeuner ou du dîner.

Art. 8. — Les propriétaires des établissements prévus à l'art. 6, devront, dans le délai d'une semaine à partir de la date de publication du présent Arrêté, en ce qui concerne les établissements existants à la date de son émission ou de la date d'ouverture de l'établissement dans les autres cas, adresser au Département du Tourisme une lettre recommandée contenant les prix des menus du déjeuner ou du dîner ainsi que chacune des différentes variétés des plats d'un même menu et le montant du droit d'entrée s'il y a lieu. Dans la fixation et l'affichage des prix et droits, seront observés les dispositions prévues au Chapitre III relatif à l'affichage des prix et droits d'entrée dans certains établissements publics.

Toutefois, seront exemptés de la présentation des indications précitées — sauf le droit d'entrée — les propriétaires des établissements qui ont déjà adressé au Département du Tourisme les indications demandées en exécution des mesures législatives qui étaient en vigueur avant la mise en application du présent Arrêté. Ils devront se conformer aux prix dont la fixation a eu lieu en conformité des mesures législatives sus-énoncées.

CHAPITRE III — Fixation et Affichage des Prix, Droits d'Entrée et Prix de location dans certains Etablissements Publics et Locaux Meublés destinés à loger le public.

Art. 9. — Les tenanciers des hôtels, pensions, cafés, restaurants, bars, buffets et autres établissements publics qui débitent des repas, aliments ou boissons à consommer sur place, seront tenus d'afficher leurs prix ainsi que le pourcentage supplémentaire perçu pour la rémunération du service et qui ne peut dépasser 10 0/0 de ces prix. A défaut de pourcentage, l'affiche portera que le montant de la rémunération est laissé à la discrétion du client.

(Lire la suite en 4ème page)

Pour les articles figurant au Tableau No. 3 annexé au présent Arrêté, les prix maxima de vente seront tels qu'indiqués en regard de chacun d'eux:
(Le tableau y relatif a été publié dans notre Journal le 11 Octobre 1945)

Art. 5. — Il est possible à l'importateur, commerçant en gros, en demi-gros et détaillant — s'il se trouve en possession de quantités d'une marchandise d'une seule espèce qu'il aurait achetée à divers prix — de vendre cette marchandise au prix moyen après y avoir ajouté le pourcentage de bénéfices autorisé dans le commerce de la dite marchandise.

Dans ce cas, l'intéressé devra, avant la vente au prix moyen, dresser un procès-verbal d'inventaire de cette marchandise comprenant un état des quantités et relatives, les montants versés pour son acquisition et le numéro sous lequel elle est connue sur le marché.

ETABLISSEMENTS PUBLICS

CHAPITRE II.

Imposition de certaines restrictions à la consommation des produits alimentaires dans les Etablissements Publics.

Art. 6. — Dans les hôtels, pensions, cafés, bars, buffets et autres établissements similaires, accessibles au public, les aliments seront servis par repas à un prix n'excédant pas P.T. 25 pour le menu du déjeuner et P.T. 30 pour le menu du dîner.

Toutefois le consommateur pourra se contenter d'un ou plusieurs plats du menu au prix fixé pour ces plats.

Il est interdit aux propriétaires de ces établissements de servir ces aliments à la carte.

Art. 7. — Les établissements mentionnés à l'article précédent ne pourront servir à la même personne plus d'un seul repas soit au déjeuner, soit au dîner. Ils ne pourront également servir au même repas plus d'un plat de viande, poissons, poulet, lapin ou volaille ou de servir deux fois un plat de toute autre variété.

De même, les dits établissements ne pourront préparer au même repas plus de deux espèces de viande, poissons, poulet, lapin, volaille ou légumes.

Ils ne devront préparer qu'un seul article de chaque plat. Toutefois si le repas est limité à un plat de deux individus, ils pourront préparer deux articles de ce plat.

Toutefois, les établissements mentionnés pourront, en vertu d'une autorisation préalable du Département du Tourisme, préparer certains aliments légers désignés par ce Département. Ces aliments, ni aucune espèce de sandwiches ne pourra être servie à quiconque aura pris le repas du déjeuner ou du dîner.

Art. 8. — Les propriétaires des établissements prévus à l'art. 6, devront, dans le délai d'une semaine à partir de la date de publication du présent Arrêté, en ce qui concerne les établissements existants à la date de son émission ou de la date d'ouverture de l'établissement dans les autres cas, adresser au Département du Tourisme une lettre recommandée contenant les prix des menus du déjeuner ou du dîner ainsi que chacune des différentes variétés des plats d'un même menu et le montant du droit d'entrée s'il y a lieu. Dans la fixation et l'affichage des prix et droits, seront observés les dispositions prévues au Chapitre III relatif à l'affichage des prix et droits d'entrée dans certains établissements publics.

Toutefois, seront exemptés de la présentation des indications précitées — sauf le droit d'entrée — les propriétaires des établissements qui ont déjà adressé au Département du Tourisme les indications demandées en exécution des mesures législatives qui étaient en vigueur avant la mise en application du présent Arrêté. Ils devront se conformer aux prix dont la fixation a eu lieu en conformité des mesures législatives sus-énoncées.

CHAPITRE III — Fixation et Affichage des Prix, Droits d'Entrée et Prix de location dans certains Etablissements Publics et Locaux Meublés destinés à loger le public.

Art. 9. — Les tenanciers des hôtels, pensions, cafés, restaurants, bars, buffets et autres établissements publics qui débitent des repas, aliments ou boissons à consommer sur place, seront tenus d'afficher leurs prix ainsi que le pourcentage supplémentaire perçu pour la rémunération du service et qui ne peut dépasser 10 0/0 de ces prix. A défaut de pourcentage, l'affiche portera que le montant de la rémunération est laissé à la discrétion du client.

(Lire la suite en 4ème page)

COTON

JOURNEE DU 18 OCTOBRE 1945.

Table with columns for New-York, DECEMBRE, MARS, MAI, JUILLET, SPOT, and Staples 15/16. Includes opening and closing prices for various cotton grades.

Table with columns for New-Orléans, DECEMBRE, MARS, MAI, JUILLET, SPOT, and Roupies par candy (784 lbs.). Includes opening and closing prices.

BOURSES DES VALEURS

LONDRES

Clôture du 18 Octobre 1945.

Table listing various financial instruments and their prices in London, including British Consols, War Loan, Conversion Loan, National War Bonds, and various stocks like Anglo Egyptian and Shell.

CANAL DE SUEZ

Navires ayant transité le canal 16 OCTOBRE 1945

Table listing ships transiting the Suez Canal from the North, including Empire Jupiter, MANDAN VICTORY, and BLACK WARRIOR.

Table listing ships transiting the Suez Canal from the South, including STAR OF CAIRO, EMPIRE CHUB, and MAHOUT.

DU NORD SAM YORK anglais

Attendus du Nord: Palopo, Empire Sirsen, Korytza, Somland, Benalder, Sea Phoenix, Fort Paris, British Valour, Empire Roach, Samgook, Empire Kitchner, Empire Daring, Borus, Empire Sircus, James L. Treck, Sinew.

Départ: pour PORT-SAID et SUEZ

(éventuellement pour le port de la MER ROUGE)

AUXILIARY MOTOR VESSEL

"LYSI"

prochainement attendu de CHYPRE partira incessamment pour PORT-SAID et SUEZ

Pour plus amples renseignements s'adresser

M. GREG. A. CACOMANOLI 16, Place Mohamed Aly Tél.: 28170 Alexandrie.



VARVIAS

TRANSPORT & TOURIST AGENCY

BUREAU DE VOYAGES Emission de billets pour tous les pays par voie maritime, terrestre ou aérienne.

Réservation de places dans les hôtels, trains, avions, etc.

AGENCE EN DOUANE Transports Internationaux, Transit, Expéditions.

EMBALLAGE & DEMENAGEMENTS Transport et emballage de tout mobilier et objets d'art pour l'intérieur et l'étranger.

AU CAIRE: 48 rue Malika Farida Tél. 58809 - B.P. 631

ALEXANDRIE: 14 rue Sesostris B.P. 796

PORT-SAID: 3 rue Mohamed Mahmoud Pacha Tél. 2224 - B.P. 395

SUEZ: Rue Farouk Tél. 20 - B.P. 22

PRIX DU CHARBON

Prix franco wagon au 19 Octobre 1945

Table listing prices for various types of coal (Indian Best Large, Natal Large, Patent Fuel Savon, Foundry Coke, etc.) in P.T. and Tonnies.

MARCHANDISES

JOURNEE DU 18 OCTOBRE 1945.

Table for BLE (Chicago) with columns for DECEMBRE, MAI, and JUILLET. Includes opening and closing prices.

Table for HUILE DE COTON (N.Y.) with columns for DECEMBRE, MARS, MAI, and JUILLET. Includes opening and closing prices.

Table for BLE (Manitoba) with columns for DECEMBRE, MAI, and JUILLET. Includes opening and closing prices.

Table for LARD (Chicago) with columns for Sept. (demande) and Octobre (demande). Includes incoté prices.

Table for MAIS (Chicago) with columns for DECEMBRE, MAI, and JUILLET. Includes opening and closing prices.

Table for SHELLAC (Calcutta) with columns for Disponible, Octobre, and Novembre. Includes prices in rupees.

Table for TOURTEAUX (Londres) with columns for DECEMBRE, MAI, and JUILLET. Includes opening and closing prices.

Table for JUTE (Calcutta) with columns for Firsts: Octobre and Dalsee: Octobre. Includes prices in rupees.

Table for HUILE DE COTON (Londres) with columns for DECEMBRE, MAI, and JUILLET. Includes opening and closing prices.

Table for NOMBRES INDICES DES PRINCIPAUX PRODUITS (Base 18 Sept. 1931 = 100). Includes prices for various commodities like London, Ce jour, La veille, etc.

Table for MARCHÉS MONETAIRES CHANGES with columns for Clôture du 18 Octobre 1945, Londres, New-York, Berne, Bruxelles et Congo Belge, Madrid, Emp. Frang, Syrie/Liban, Montréal, Hollande, Indes Or. Hol., Indes Oc. Hol., Stockholm, Portugal, Rio de Jan., Uruguay, Panama.

Table for OR ET ARGENT with columns for Bombay, 18 Octobre 1945, ARGENT (Comptant), ARGENT (A terme), Nouvelle Production, OR, Le tolla comptant, Le Souverain.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for METAUX with columns for VENDOR. 19 OCTOBRE 1945, Cours Communiqués par NASRI & JOSEPH TOUTOUNGHI.

Table for New-York with columns for Ouverture du 18 Octobre 1945, Londres, New-York/Paris, New-York/Berne, Compte américain en sterl., Clôture du 18 Octobre 1945, Montréal/Londres, Montréal/New-York, New-York/Londres, Compte américain en sterl., New-York/Paris, New-York/Berne, Call Money.

Table for BOURSE DE MINET-EL-BASSAL with columns for Prix de la Marchandise Disponible, Coton suivant les types de la Commission. (Sole Moyenne), Le 18 Octobre 1945, KARNAK, ZAGORA, PRINCIPAUX ACHETEURS DE COTON, Le 17 Octobre 1945, Le 18 Octobre 1945, ACHMOUNI.

MARCHÉS MONETAIRES CHANGES

Table for Clôture du 18 Octobre 1945, Londres, New-York, Berne, Bruxelles et Congo Belge, Madrid, Emp. Frang, Syrie/Liban, Montréal, Hollande, Indes Or. Hol., Indes Oc. Hol., Stockholm, Portugal, Rio de Jan., Uruguay, Panama.

MARCHÉS MONETAIRES CHANGES

Table for Clôture du 18 Octobre 1945, Londres, New-York, Berne, Bruxelles et Congo Belge, Madrid, Emp. Frang, Syrie/Liban, Montréal, Hollande, Indes Or. Hol., Indes Oc. Hol., Stockholm, Portugal, Rio de Jan., Uruguay, Panama.

Table for MARCHÉ LIBRE with columns for Australie, Nl. Zélande, Afrique/Sud, Indes 1/5 31/32, Chine (D.N.), Téhéran, Belgique, Alexan.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

Table for Taux de Compensation de la Banque d'Angleterre with columns for Madrid, Turquie, Italie.

MOHAMED M. HAMMAD & FILS

SERVICES REGULIERS POUR PALESTINE - SYRIE TURQUIE - CHYPRE par bateaux et voiliers à moteurs S'adresser: ALEXANDRIE: 127 Rue El Tatwig. Tél. 28240-25944. (R.C.A. 19965). B.P. 804. E CAIRE: 34 Rue Malika Farida. Tél. 58072. B.P. 213. PORT-SAID: Rue Mohamed Mahmoud Pacha. Tél. 2544. B.P. 310.

S.S. "OCEAN FAITH"

All receivers of cargo per above vessel are kindly requested to apply to: Messrs. BARKER & Co. 11, Rue Sesostris Alexandria Tel.: 23023-24.



THE KHEDIVIAL MAIL LINE S.A.E. SERVICE REGULIER de SUEZ pour JEDDAH, PORT-SOUDAN, MASSAWA, DJIBOUTI et ADEN

Pour tous renseignements, s'adresser aux bureaux de la KHEDIVIAL MAIL LINE à: ALEXANDRIE: 2, Rue Moutouche Pacha, Tél.: 21423 près de la porte No. 1 de la Douane. LE CAIRE: 61, Chareh Ibrahim Pacha, Tél. 46322. SUEZ: Chareh El Bosta El Khedivieh, Tél. 50. PORT-SAID: The English Coaling Co. Ltd, Tél. 333, ainsi qu'à tous les Bureaux de: THOS COOK & SON. ET AUX PRINCIPALES AGENCES DE VOYAGES.

CONTOMICHALOS, SONS & Cy. LIMITED

Registered Office ... KHARTOUM Branches ... PORT-SUDAN & WADI-HALFA (Sudan) Agencies in Egypt ... ALEXANDRIA, CAIRO, PORT-SAID & SUEZ London Agency ... CREECHURCH HOUSE Creechurch Lane E.C. 3. STEAMSHIP, INSURANCE, FORWARDING AND COMMISSION AGENTS For freight and other particulars apply to: P.O. Box No. 326 - KHARTOUM (Sudan) or P.O. Box No. 903 - ALEXANDRIA Tel. Management 28267/29454. Tel. Ship. Dept. 20180. (R.C.A. 23102)

JEUNE dame sérieuse connaît. sant langues du pays cherche occupation dans bureau ou auprès d'une bonne famille. Ecrire à « Jeune Dame » B.P. 813 Alexandrie. No 249 5-1 No 237 5-1

The Indemnity Marine Assurance Company Limited.

Established 1824 Security Lst. 25,000,000. Agents in Egypt: RAOUL RICHES BROTHERS 17 RUE CHERIF PACHA - ALEXANDRIA Telephones: 24792 - 24739 - 27792

Imprimerie PROCACCIA

VALEURS

Alexandrie, le 19 Octobre 1945.

Closure Clôture d'auj. préc.

FONDS D'ETAT

Table with 3 columns: Empr. Nat. 10840, Empr. Municipal 1902, and their respective values.

BANQUES

Table listing various banks like National Bank, Crédit Foncier, and their values.

PRESSAGES

Table listing pressage and dépot values.

INDUSTRIELLES

Large table listing industrial values such as Salt and Soda, Frigorifique, etc.

EAUX

Table listing Alexandria Water value.

HOTELS

Table listing Egyptian Hotels and Upper Egypt values.

FONCIERES

Table listing various land and property values.

IMMOBILIERES

Table listing real estate values like Immeubles d'Egypte, etc.

TRANSPORTS ET CANAUX

Table listing transport and canal values.

Advertisement for Graphite Naturel en Poudre by I. Hodara.

Advertisement for Capitalistes Rendement 5% Net.

Advertisement for Real Estate in Alexandria.

DERNIERES NOUVELLES DE L'ETRANGER

ACCORD DE CREDIT RUSSO-AMERICAIN

Washington, 18 (R). — La Russie a signé un accord de crédit avec les Etats-Unis portant sur 350 millions de dollars...

LONDRES-BRUXELLES PAR AVION

Bruxelles 18 (R). — La ligne aérienne Londres-Bruxelles sera officiellement inaugurée le 22 octobre.

LES BENEFICES EXCEPTIONNELS AUX ETATS-UNIS

Washington, 18 (R). — Le comité des finances du Sénat a voté aujourd'hui par 13 voix contre 3 l'abolition de la loi sur les bénéfices exceptionnels...

LE TAUX DU STERLING EN NORVEGE

Oslo, 18 (R). — Après des consultations avec le gouvernement norvégien et le comité officiel des devises, le ministre des finances norvégien a annoncé la décision de ne pas augmenter le taux de change du sterling...

UNE COMMISSION FRANÇAISE POUR L'ETUDE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Paris, 18 (R). — Le cabinet français, réuni aujourd'hui sous la présidence du général de Gaulle, a décidé la création d'un commissariat pour l'étude de l'énergie atomique.

LA CONFERENCE DE PRESSE DE M. TRUMAN

Washington, 18 (R). — Le président Truman a révélé à sa conférence de presse ici aujourd'hui que toutes les nations intéressées aux questions d'Extrême-Orient échangent une correspondance sur la situation dans cette région.

Abrogation du contrôle sur les marchandises pour les Indes

Nouvelle-Delhi, 18 (R). — Il est officiellement annoncé que le contrôle de la distribution des marchandises destinées aux consommateurs aux Indes sera supprimé à la fin de cette année...

PHYSIONOMIE DES MARCHES

Ottawa, 17 (S.P.). — 560.000 boisseaux d'avoine canadienne ont été vendus à l'Eire durant la semaine mais on croit savoir que c'est le dernier permis important accordé pour le moment.

LEVER BROTHERS CY.

Londres, 17 (S.P.). — Disposant d'un capital de Lst. 1.500.000 en Afrique du Sud, la Lever Brothers Cy. a l'intention d'accroître son activité portant sur £ 3.000.000 dont Lst. 1.000.000 pour une entreprise de Durban et Lst. 100.000 pour une société de Cape Town.

LE "BOOM" DES VALEURS DE MINES D'OR

Londres (Service Privé) Le rédacteur du « News Chronicle » écrit que le seul fait saillant au Stock Exchange a été le soutien des valeurs des mines d'or. Le boom dans ces valeurs est un phénomène périodique à travers l'histoire...

Le commerce du cuivre, de l'étain et du caoutchouc aux Etats-Unis

New-York, (S.P.). — On croit savoir que le « Board of Governors » de la Bourse des produits ici, favorise la reprise du commerce aussitôt que toutes les restrictions gouvernementales seront enlevées...

LA FERMETURE DE LIVERPOOL

Manchester (S.P.) Le « Manchester Guardian » écrit que la réponse de Sir Cripps aux questions parlementaires, lundi, touchant le marché cotonnier de Liverpool, causa peu ou pas d'effet pour alléger l'anxiété des commerçants et brokers...

LES EXPORTATIONS AMERICAINES VONT EN DIMINUANT

Washington, (S.P.). — Les exportations américaines de produits durant Août se sont élevées à 746 millions de dollars contre 1.191 millions pour le mois correspondant en 1944...

SOUS-PRESSE

Des demandes pour l'adoption de mesures immédiates pour éviter une répétition d'incidents pareils à ceux qui eurent lieu à la haute Cour et qui sont partout considérés comme affectant le prestige de la justice française aux yeux du monde...

DECLARATION DU GENERAL MARSHALL

Washington, 19 — (AFP) — La paix future du monde dépend non seulement de nos relations internationales, mais aussi de notre aptitude à renforcer notre politique étrangère par la force d'une armée capable d'imposer le respect au monde...

LES EXPORTATIONS AMERICAINES VONT EN DIMINUANT

Washington, (S.P.). — Les exportations américaines de produits durant Août se sont élevées à 746 millions de dollars contre 1.191 millions pour le mois correspondant en 1944...

LES EXPORTATIONS AMERICAINES VONT EN DIMINUANT

Washington, (S.P.). — Les exportations américaines de produits durant Août se sont élevées à 746 millions de dollars contre 1.191 millions pour le mois correspondant en 1944...

LES EXPORTATIONS AMERICAINES VONT EN DIMINUANT

Washington, (S.P.). — Les exportations américaines de produits durant Août se sont élevées à 746 millions de dollars contre 1.191 millions pour le mois correspondant en 1944...

LES EXPORTATIONS AMERICAINES VONT EN DIMINUANT

Washington, (S.P.). — Les exportations américaines de produits durant Août se sont élevées à 746 millions de dollars contre 1.191 millions pour le mois correspondant en 1944...

LES EXPORTATIONS AMERICAINES VONT EN DIMINUANT

Washington, (S.P.). — Les exportations américaines de produits durant Août se sont élevées à 746 millions de dollars contre 1.191 millions pour le mois correspondant en 1944...

LES EXPORTATIONS AMERICAINES VONT EN DIMINUANT

Washington, (S.P.). — Les exportations américaines de produits durant Août se sont élevées à 746 millions de dollars contre 1.191 millions pour le mois correspondant en 1944...

LES EXPORTATIONS AMERICAINES VONT EN DIMINUANT

Washington, (S.P.). — Les exportations américaines de produits durant Août se sont élevées à 746 millions de dollars contre 1.191 millions pour le mois correspondant en 1944...

LES EXPORTATIONS AMERICAINES VONT EN DIMINUANT

Washington, (S.P.). — Les exportations américaines de produits durant Août se sont élevées à 746 millions de dollars contre 1.191 millions pour le mois correspondant en 1944...

LES EXPORTATIONS AMERICAINES VONT EN DIMINUANT

Washington, (S.P.). — Les exportations américaines de produits durant Août se sont élevées à 746 millions de dollars contre 1.191 millions pour le mois correspondant en 1944...

LES EXPORTATIONS AMERICAINES VONT EN DIMINUANT

Washington, (S.P.). — Les exportations américaines de produits durant Août se sont élevées à 746 millions de dollars contre 1.191 millions pour le mois correspondant en 1944...

LES EXPORTATIONS AMERICAINES VONT EN DIMINUANT

Washington, (S.P.). — Les exportations américaines de produits durant Août se sont élevées à 746 millions de dollars contre 1.191 millions pour le mois correspondant en 1944...

VILLE DE COPENHAGUE 3 1/2 %

Londres 18 (Service Privé) — Avis est donné que les obligations de l'Emprunt « Ville de Copenhague 3 1/2 0/0 », 1887, sorties aux tirages entre le 11 Juin 1940 et le 11 Juin 1945, et leurs coupons jusqu'à et y compris le No. 15, échu le 11 Juin 1945, peuvent être présentées pour paiement à la Lloyds Bank, Lombard Street, Londres.

LES Puits DE PETROLE EN RUSSIE

Moscou, (S.P.). — Des puits pour une profondeur totale de plus de 800 milles ont été creusés en Russie, cette année, pour la recherche de pétrole, dit Mr. Grigori Grishin, chef du service de recherches dans un communiqué publié ici.

L'Australie veut ressusciter l'industrie minière

Londres (S.P.) Le correspondant du « Financial Times » à Perth (Australie Occidentale) rapporte que le Gouvernement de l'Australie Occidentale entend faire son possible pour ressusciter l'industrie minière et prévoit recevoir 3 millions de livres sterling australiennes du Gouvernement du Commonwealth dans ce but.

La demande en coton indien "Sind"

Liverpool (S.P.) On rapporte que le « Cotton Control » a acheté quelques milliers de balles de coton de l'Inde Orientale, de qualité « Sind » à 8 3/4 d. la livre, et s'intéresse toujours aux offres de cette qualité.

LA demande en coton indien "Sind"

Liverpool (S.P.) On rapporte que le « Cotton Control » a acheté quelques milliers de balles de coton de l'Inde Orientale, de qualité « Sind » à 8 3/4 d. la livre, et s'intéresse toujours aux offres de cette qualité.

LA demande en coton indien "Sind"

Liverpool (S.P.) On rapporte que le « Cotton Control » a acheté quelques milliers de balles de coton de l'Inde Orientale, de qualité « Sind » à 8 3/4 d. la livre, et s'intéresse toujours aux offres de cette qualité.

LA demande en coton indien "Sind"

Liverpool (S.P.) On rapporte que le « Cotton Control » a acheté quelques milliers de balles de coton de l'Inde Orientale, de qualité « Sind » à 8 3/4 d. la livre, et s'intéresse toujours aux offres de cette qualité.

LA demande en coton indien "Sind"

Liverpool (S.P.) On rapporte que le « Cotton Control » a acheté quelques milliers de balles de coton de l'Inde Orientale, de qualité « Sind » à 8 3/4 d. la livre, et s'intéresse toujours aux offres de cette qualité.

LA demande en coton indien "Sind"

Liverpool (S.P.) On rapporte que le « Cotton Control » a acheté quelques milliers de balles de coton de l'Inde Orientale, de qualité « Sind » à 8 3/4 d. la livre, et s'intéresse toujours aux offres de cette qualité.

LA demande en coton indien "Sind"

Liverpool (S.P.) On rapporte que le « Cotton Control » a acheté quelques milliers de balles de coton de l'Inde Orientale, de qualité « Sind » à 8 3/4 d. la livre, et s'intéresse toujours aux offres de cette qualité.

LA demande en coton indien "Sind"

Liverpool (S.P.) On rapporte que le « Cotton Control » a acheté quelques milliers de balles de coton de l'Inde Orientale, de qualité « Sind » à 8 3/4 d. la livre, et s'intéresse toujours aux offres de cette qualité.

LA demande en coton indien "Sind"

Liverpool (S.P.) On rapporte que le « Cotton Control » a acheté quelques milliers de balles de coton de l'Inde Orientale, de qualité « Sind » à 8 3/4 d. la livre, et s'intéresse toujours aux offres de cette qualité.

LA demande en coton indien "Sind"

Liverpool (S.P.) On rapporte que le « Cotton Control » a acheté quelques milliers de balles de coton de l'Inde Orientale, de qualité « Sind » à 8 3/4 d. la livre, et s'intéresse toujours aux offres de cette qualité.

Revue hebdomadaire du marché américain

PERIODE ALLANT DU 6 AU 13 OCTOBRE 1945

La Bourse des Valeurs de New York a fermé le 12 et le 13 courant à l'occasion du jour commémoratif de Christophe Colomb. Pendant les jours d'activité les valeurs à la cote à Wall Street ont progressé jusqu'à atteindre les meilleurs niveaux de l'année.

Le volume des transactions pendant la période sous revue a atteint 672.229 titres traités contre 744.010 titres traités la semaine précédente.

Les moyennes Dow Jones, portant sur différents titres ont montré les tendances suivantes:

Trente valeurs industrielles ont clôturé à 185,74 en hausse de 1,80 par rapport à la clôture de la semaine précédente.

Vingt valeurs ferroviaires ont clôturé à 60,17 en hausse de 1,09 par rapport à la clôture hebdomadaire précédente.

Quinze valeurs des Services Publics ont marqué en clôture 35,24 en hausse de 35 centièmes par rapport à la clôture de la semaine dernière.

Soixante valeurs diverses ont clôturé à 68,98 en hausse de 82 centièmes sur la clôture de la semaine précédente.

Les Fonds d'Etat ont progressé d'une manière irrégulière, surtout, les Emprunts de l'Amérique Latine. Le volume des transactions sur les Fonds d'Etat a atteint dollars 26.211.400 contre 31.827.500 la semaine dernière.

Parmi les marchandises à terme, les grains ont atteint leurs hauts niveaux saisonniers pendant que le coton reculait. La moyenne Dow Jones pour les marchandises à terme a clôturé à 103,80, marquant une hausse de 1,59 par rapport à la clôture du 5 courant.

La réunion générale annuelle de la « Liverpool Cotton Association » a été renvoyée jusqu'au 5 Novembre, à cause de la conférence qui a eu lieu.

La consommation de coton indien par les filatures indiennes durant les douze mois finissant le 31 Août, est estimée à 4.160.000 balles, contre 4 millions 115.000 balles la saison précédente.

CONNAISSANT parfaitement l'ARABE, Chef Comptable spécialiste en MATIERE FISCALE, connaissant aussi le français, l'anglais et le grec longue expérience commerciale et surtout branche coton. Recherche poste. Ecrire: « Arabisan » B.P. 813 Alexandrie. No 449 6-3

VOTRE INTERET... est de vérifier immédiatement votre adresse qui est insérée gratuitement dans l'EGYPTIAN DIRECTORY (l'Annuaire Egyptien du Commerce et de l'Industrie). Signalez-nous de suite toute erreur, omission ou changement d'adresse. Les souscriptions à l'édition 1946 (60ème année), sont reçues au prix de P.T. 150 le volume franco en Egypte et au Soudan. Prix pour l'Etranger £ 1.17.0, franco par-tout. Retenez de suite votre exemplaire, car les éditions des 4 années précédentes sont épuisées.

THE EGYPTIAN DIRECTORY 18, rue Malika Farida (Boite Postale 500), Le Caïre. (250) (6-1)

Advertisement for Etablissements IDEAL, J. L. ANGELLOU & Co., 15, Rue GALAL, TEL: 42532, LE CAIRE. Specializing in paper tubes, labels, and printing.